

Que représentent les rivières du patrimoine canadien?

Les rivières du patrimoine canadien sont d'exceptionnelles rivières canadiennes reconnues à l'échelle nationale et gérées grâce au soutien et à l'intendance de résidents locaux et des gouvernements des provinces, des territoires et du Canada. Cette reconnaissance assure la conservation à long terme des valeurs naturelles, culturelles et récréatives de ces rivières pour les générations futures.

Quelles sont les rivières du patrimoine au Nouveau-Brunswick?

Au Nouveau-Brunswick, les rivières du patrimoine sont la totalité de la rivière St. Croix et une section de 55 kilomètres de la partie supérieure de la rivière Restigouche.

Comment désigne-t-on une rivière du patrimoine?

Pour être classée dans cette catégorie, une rivière ou une section de rivière doit avoir un patrimoine naturel, un patrimoine culturel ou une importance récréative.

Comment les rivières du patrimoine sont-elles gérées?

Le ministère des Ressources naturelles (MRN) est le principal organisme provincial de gestion. Le Ministère collabore étroitement avec d'autres intervenants et gouvernements pour s'assurer que les rivières sont gérées, mises en valeur et utilisées conformément au plan de gestion des rivières du patrimoine. Les plans sont élaborés par tous les intervenants, et ils décrivent les meilleures méthodes pour améliorer ou maintenir les principales valeurs de la rivière.

Qui s'occupe des rivières du patrimoine?

En vertu d'un accord conclu avec la Commission internationale de la rivière Ste-Croix (CIRSC), le MRN gère le programme d'entretien pour les loisirs le long de ce cours d'eau. Et en application de l'entente signée avec le Conseil de gestion du bassin versant de la rivière Restigouche Inc. (CGBVRR), il gère les installations de loisirs qui se trouvent au bord de la rivière Restigouche.

Existe-t-il des installations de loisirs?

Oui, il y a des points de lancement de bateaux et de canots, des emplacements de pique-nique et des terrains de camping sauvage en bordure de chaque rivière. Le public y a accès gratuitement.

Certaines activités sont-elles restreintes au bord des rivières du patrimoine?

Le public qui s'adonne à des loisirs à ces endroits doit suivre les pratiques sécuritaires et durables recommandées par la CIRSC et le CGBVRR. Les canoteurs doivent observer les règles de sécurité nautiques établies par la Garde côtière canadienne.

Avec qui dois-je communiquer pour obtenir des renseignements ou signaler un problème?

Pour les questions d'entretien comme la chute d'arbres et la végétation excessive, les panneaux indicateurs endommagés ou manquants, les installations endommagées et autres, dans le cas de la rivière St. Croix, appelez la CIRSC, au 506-466-7550. En ce qui concerne la rivière Restigouche, c'est au CGBVRR qu'il faut s'adresser, en composant le 506-759-7300.

Pour signaler des activités illégales ou des usages non autorisés dans une des deux rivières, communiquez avec le MRN par l'intermédiaire du bureau local indiqué dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la rubrique *Gardes forestiers*, ou en composant le 1-800-222-TIPS (8477).

Pour obtenir des renseignements sur toutes les rivières du patrimoine canadien, communiquez avec le Réseau de rivières du patrimoine canadien (RRPC) en composant le 1-819-994-2913 ou consultez son site Web à l'adresse www.chrs.ca.

Pour obtenir des renseignements généraux sur les rivières du patrimoine qui se trouvent au Nouveau-Brunswick :

Téléphone : 1-888-312-5600

Courriel : CL_TCWeb@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/naturalresources